

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 Septembre 2012

L' an 2012 et le 14 Septembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles

Présents : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, Maire, Mmes : CORMERY Michèle, VEIRIER-MELIN Virginie, MM : DURANT des AULNOIS Dominique, GASTAT Stéphane, GRUGIER Olivier, LEBEL Patrick, MULOT Laurent, THEFFO Jean Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAUFROY-MINIERE Claire, à M. THEFFO Jean Marie, NAUDIN Diane à Mme CORMERY Michèle,
Excusé(s) : M. COQUERY Eric

Absent(s) : MM : BOISMOREAU Bertrand, SABATIER Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

Date de la convocation : 30/08/2012

Date d'affichage : 31/08/2012

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. MULOT Laurent

Objet des délibérations

SOMMAIRE

CONTRAT MAINTENANCE N° 021812 SEIT HYDR'EAU STATION ALIMENTATION EAU POTABLE
APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE BEAUGENCY (SMIRTOM):

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN :

DECISIONS MODIFICATIVES
VIREMENT DE CREDITS
RESTAURANT SCOLAIRE TARIFS 2013 :

GARDERIE PERISCOLAIRE

réf : 2012-037

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des difficultés ont été rencontrées avec la Société qui assurait la maintenance à la station d'eau potable.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, Monsieur le Maire demande l'autorisation de bien vouloir passer un contrat de maintenance avec l'entreprise SEIT HYDR'EAU basée à Saint Jean de la Ruelle - 8, rue Lavoisier.

Le coût du contrat pour une visite annuelle est de 886,48 € H.T. Monsieur le Maire signale que ce contrat nous permet de réaliser une économie d'environ 1000 € par an.

A l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise SEIT HYDR'EAU.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-038

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2011 du SMIRTOM. Il commente ce rapport et signale en particulier que le tri sélectif fonctionne bien et que le tonnage collecté a augmenté. Il invite les administrés à continuer dans ce sens.

Il souligne également que les déchets de type bois traité ou peint ne seront plus collectés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-039

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2011 de La Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin.

Il signale cependant que malgré sa demande formulée lors du précédent rapport d'activités (2010), rien ne figure quant au retour sur les Communes en particulier la nôtre (signalétique de la pharmacie).

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-040

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE :

	DEPENSES			RECETTES	
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
20	202	1.501,73 €	20	2033	2.788,28 €
21	2135	4.815,91 €	21	21312	50.570,68 €
21	2138	51.768,59 €	21	21534	4.815,91 €
23	2313	10.392,72 €	23	2315	9.106,17 €
			23	23152	1.197,91 €
TOTAL		68.478,95 €	TOTAL		68.478,95 €

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces décisions modificatives.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-041

Suite à une annulation de mandat virement de crédit

du Compte 6714.....- 60 €

au Compte 673..... + 60 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-042

Monsieur le Maire fait le bilan de l'année 2011/2012 du restaurant scolaire et remercie particulièrement Monsieur BIGOT, cuisinier, pour sa gestion.

Il informe le Conseil Municipal que 14544 repas ont été servis dans l'année dont 13519 pour les enfants.

Les dépenses s'élèvent à 84.742,74 € (non compris les dépenses d'eau et d'électricité).

Les recettes réelles sont de 43.763,20 € d'où un déficit de 40.979,54 €.

Le prix de revient réel d'un repas s'élève à 6 €.

Monsieur le Maire signale qu'à ce jour il reste plus de 4000 € d'impayés, et informe que certaines factures ont été prises en charge par le C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix des repas du restaurant scolaire au 1er janvier 2013. Après avoir recueilli l'ensemble des avis des Conseillers Municipaux, les tarifs suivants sont proposés :

ENFANTS : 3,15 € (+0.05 €) - ENSEIGNANTS : 3,50 € (+0.20 €) - PLATEAUX REPAS : 6,70 € (+0.10 €)

Comme pour l'année passée, plusieurs Conseillers Municipaux se manifestent et suggèrent à Monsieur le Maire une augmentation plus importante du prix du repas des enseignants, considérant que celui pratiqué actuellement est bien trop faible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette augmentation.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-043

Monsieur le Maire donne un compte rendu de l'assemblée générale de la Garderie Périscolaire et fourni des détails pour l'année scolaire écoulée.

Il souligne que les résultats sont équilibrés pour l'année scolaire 2011/2012, avec l'apport d'une subvention de la Commune de 7675 €. Il fait remarquer qu'à ces dépenses il faut ajouter les frais d'électricité et de chauffage qui sont pris en charge par la Commune. Il signale également une baisse de la masse salariale.

L'Association demande à Monsieur le Maire de prévoir pour l'année 2013 une subvention de 7000 €.

Aucun (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

AUTORISATION BAF

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'il a reçu des parents d'élèves très choqués par les propos tenus par certains enseignants de l'école primaire. Monsieur le Maire trouve inadmissible qu'un enfant est été privé de piscine l'année passée, des remarques ont été faites en ce sens à Monsieur le Directeur d'école qui a répondu qu'il n'avait aucun pouvoir sur les professeurs de l'école. Des parents se plaignent que les enfants n'apprennent pas à nager lors des séances de natation programmées.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2011/2012 la participation de la Commune au BAF est de 14903 € plus 6000 € pour le transport. Il demande à être informé en temps réel des problèmes rencontrés.

Monsieur GRUGIER intervient sur le coût de la participation. Monsieur le Maire donne les explications nécessaires.

PERMIS DE CONSTRUIRE MADAME ANDERSON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour l'obtention d'un permis de construire pour Madame ANDERSON (annulation permis précédent puis nouveau permis qui a été refusé). La transformation des bâtiments en logements implique des contraintes particulières (aires de stationnement intra-muros - alimentation en eau potable - assainissement - défenses incendie)

INCIVILITES DANS LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait le point sur les dégradations commises dans le village : panneaux de signalisation, barrières, éclairage du lavoir, cimetière, salle polyvalente.

Déchets déposés devant la déchetterie visites et dégradation de celle-ci, réglementation de la circulation non respectée (sans interdit Presbytère - stationnement etc..).

Il signale que ces incivilités entraînent des frais supplémentaires entre 5000 et 10000 € par an. Somme qui ne peut pas être investie dans l'achat de matériel ou dans des travaux de proximité.

APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE REHABILITATION DU FORAGE CHÂTEAU D'EAU - RACCORDEMENT PROVISoire

Monsieur Laurent MULOT prend la parole et informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été lancé. 6 entreprises ont été contactées, seulement 2 d'entre elles ont répondu.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie les 25 et 30 juillet dernier avec la société EAU et INDUSTRIE pour examiner les dossiers. Les coûts des travaux pour l'un sont de 48000 € H.T. sans options et de 99000 € pour l'autre. Nous attendons le rapport définitif de la Société EAU et INDUSTRIE qui suit le dossier.

DOSSIER ENERGIE

Monsieur Patrick LEBEL fait le point sur ce dossier. Il rappelle qu'il attend le rapport du bureau d'étude. Un appel d'offre sera lancé prochainement pour pouvoir établir un dossier complémentaire pour la demande de subvention auprès du PAYS SOLOGNE VAL SUD.

SAINTE ANNE

Monsieur le Maire fait le point sur le déroulement de la Fête de Sainte Anne et notamment sur les recettes de la brocante qui sont plus faibles qu'habituellement.

DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame DEIS au sujet du stationnement des véhicules dans la rue du Général de Gaulle et fait des commentaires à ce sujet.

Il informe le Conseil Municipal de la demande orale de Monsieur TOUCHARD à propos du stationnement de ses véhicules et demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur la suite à donner.

Il rend compte de l'inauguration de la "Maison des expositions", qui devient "Maison de la Brique".

Monsieur Dominique DURANT des AULNOIS remercie la municipalité pour l'entretien des chemins communaux.

Monsieur Olivier GRUGIER demande quelques explications quant à la construction qui est faite chez Madame FOSSARD et à la suppression du chemin qui accédait aux terrains en bordure du Cosson. Monsieur le Maire apporte quelques précisions (extension de l'atelier de tapisserie - aire de réception des matières premières - aire de stationnement pour la clientèle. Il indique qu'il attend avec impatience le dossier du notaire afin de pouvoir appréhender les servitudes du chemin d'accès au Cosson et le respect de l'écoulement des eaux pluviales dans le sens Sud-Nord malgré l'ossature du terrain dans ce sens. Il précise que Madame FOSSARD, dans le cadre de l'OMACS a obtenu une subvention pour la réalisation des travaux (Opération collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services, suivi dans le cadre du Contrat de Pays Sologne Val-Sud). Monsieur le Maire présente un historique de l'affaire depuis la première demande effectuée par Madame FOSSARD, il rappelle que l'installation de l'atelier était assujettie à l'embauche de deux apprentis. Cette condition était imposée pour obtenir une dérogation préfectorale (Préfet de Région et du Loiret Monsieur GERARD).

Monsieur le Maire programme une nouvelle réunion du Conseil Municipal pour le 12 OCTOBRE 2012 à 19H30.

Un CCAS sera tenu le JEUDI 18 OCTOBRE à 19H30.

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 04/10/2012
Le Maire
Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE